

# **PROGRAMME DE FORMATION** **ACTUALISATION EN DROIT SOCIAL** *2021-2022*

## **OBJECTIFS**

- Assurer une veille juridique sur les réformes sociales ayant des conséquences sur la gestion des relations individuelles et collectives de travail
- Se mettre à jour des dernières obligations légales et des évolutions conventionnelles de sa branche professionnelle
- Développer les conseils pratiques dans un souci de prévention des risques sociaux
- Confronter ses points de vue et obtenir des réponses aux questions pratiques que l'on se pose
- Partager ses bonnes pratiques entre pairs

## **CONTENU**

Présentation des nouveautés dans les matières précitées : lois, règlements, décrets, circulaires, réponses ministérielles, jurisprudence, etc.

Chaque participant se voit commenter et remettre les évolutions de la convention collective dont relève son entreprise.

Pour les cabinets d'expertise-comptable, chaque cabinet fait le choix, en début du cycle de formation, des conventions collectives sur lesquelles il souhaite être informé (2 au maximum).

En fonction de l'actualité, un focus sur un thème particulier est présenté, avec mise en situation pratique, études de cas, etc.

Les séances sont interactives et chaque participant peut intervenir à tout moment pour poser des questions et faire part de son retour d'expérience.

## **DUREE ET DATES DE SEANCES**

Le cycle global de formation sera d'une durée de **28 heures**, réparties comme suit : 14 heures au titre de l'année 2021 et 14 heures au titre de l'année 2022.

**Date de début** : septembre 2021

**Date de fin** : juin 2022

Ce cycle de formation de 28 heures sera réparti de la manière suivante :

3 heures 30 par séance de formation, **de 9h00 à 12h30**, selon le calendrier suivant :

- Jeudi 16 septembre 2021
- Jeudi 21 octobre 2021
- Jeudi 18 novembre 2021
- Jeudi 16 décembre 2021
- Jeudi 20 janvier 2022
- Jeudi 17 mars 2022
- Jeudi 14 avril 2022
- Jeudi 16 juin 2022

Sous réserve d'une évolution positive du contexte sanitaire actuel, l'accueil des participants débutera à 8h30 autour d'un café et de viennoiseries.

## PUBLIC CONCERNE

Dirigeant d'entreprise, directeur, responsable et assistant ressources humaines, directeur administratif et financier, comptable, juriste...

## MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

La formation, selon les séances, sera assurée en binôme par :

- Muriel GORGE, avocat spécialisé en Droit du travail et Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Violaine PEYRACHE, avocat ayant pour activité dominante le Droit du travail et Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Morgane TAVERNIER, avocat collaborateur ;
- Lauranne PERRONNET, juriste.

Un support dématérialisé reprenant les sujets et thèmes objet de la formation sera adressé aux participants préalablement à la séance de formation, au plus tard la veille de la date de formation afin de tenir compte de l'actualité la plus récente.

L'animation de la formation se déroulera à partir de ce support (vidéo projection).

Les sujets d'actualité seront autant que possibles étayés de cas concrets afin que les participants soient à même de les transposer au sein de leur entreprise.

Les participants doivent pouvoir être à même, après la formation, d'initier les nouvelles obligations évoquées lors des formations.

## LIEU DE FORMATION

La formation est proposée selon deux formules, au choix des participants :

1/ Soit en distanciel, sous format de visio-conférence

2/ Soit en présentiel :

- Espace Conférences de l'Eparre sis 7 Rue de l'Eparre, 42000 SAINT-ÉTIENNE,

ou, selon le nombre de participants :

- Au siège social de l'organisme de formation sis actuellement 10 Rue Pablo Picasso, Immeuble City Design, 42000 SAINT-ETIENNE.

## TARIF

67,00 euros HT de l'heure de formation, soit **1 876,00 euros HT** pour les 8 séances.

Pour toute inscription supplémentaire dans la même entreprise, le tarif est réduit à 57,00 euros HT de l'heure de formation, soit **1596,00 euros HT** pour les 8 séances.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
(A retourner avant le 06/09/2021)

**SOCIETE**

SOCIETE : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

**PARTICIPANT**

NOM..... PRENOM : .....

Fonctions : .....

Email professionnel : .....

Téléphone professionnel : .....

Portable professionnel : .....

**Pour les cabinets d'expertises comptables, choix des conventions collectives dont vous souhaitez voir assurer le suivi :**

1. ....

2. ....

**Coordonnées de l'organisme auquel la facture et la convention de formation devront être adressées**

.....  
.....  
.....

**Lieu & organisation de la formation\***

1.  En présentiel

2.  En distanciel

*(\*) Le cabinet se réserve le droit de modifier l'organisation de la formation en cas de consignes sanitaires spécifiques ou d'impondérables.*

*Par ailleurs, il sera possible pour le participant d'opter, ponctuellement, pour l'autre formule (présentiel ou distanciel) sous réserve d'en informer préalablement le cabinet : [camille@antheia.fr](mailto:camille@antheia.fr), 72 h a minima avant la session concernée.*

**Conditions générales d'inscription :**

*Le participant s'engage pour l'ensemble du cycle de formation, soit 28 heures, de septembre 2021 à juin 2022 réparties sur 8 matinées. L'inscription impose donc la participation au cycle complet de formation, sauf situation de force majeure, toutes les séances sont dues et seront facturées. En cas de prise en charge de la formation par un OPCO, les séances auxquelles le participant n'aura pas assisté ne pourront être facturées à l'organisme mais le seront, par conséquent, à l'entreprise.*

Fait à ..... - Le .....

Cachet de l'entreprise et signature :

